

Paris, le 19 juin 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TITRES-RESTAURANT : LE SNARR APPELLE À POURSUIVRE LES CONCERTATIONS

#### Une annonce prématuée qui perturbe le dialogue en cours

Le SNARR prend acte des déclarations de Madame Véronique Louwagie, ministre chargée du Commerce, de l'Artisanat et des PME, annonçant la volonté de pérenniser l'usage élargi des titres-restaurant pour l'achat de produits alimentaires non directement consommables dans les supermarchés à partir de début 2027. Cette annonce intervient alors que les discussions avec les acteurs du secteur sont encore en cours depuis février 2025. Si le SNARR et les autres acteurs du secteur comprennent parfaitement les enjeux de pouvoir d'achat qui préoccupent les Français, il convient néanmoins de poursuivre la concertation comme initialement prévu avec l'ensemble des parties prenantes.

#### Un secteur en difficulté qui a besoin d'équilibre

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la situation ne fait que s'aggraver pour le secteur de la restauration rapide qui traverse une période difficile, avec une augmentation des défaillances d'entreprises de 20% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024. La part de marché de la grande distribution dans les titres-restaurant est passée de 22,4% en septembre 2022 à 31,2% en mars 2025, tandis que celle des restaurateurs chutait de 9,2 points de pourcentage sur la même période, représentant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires détourné.

#### Des taux de commission en hausse constante qui fragilisent davantage le secteur

Parallèlement à cette crise, les restaurateurs subissent des hausses constantes des taux de commission sans justification, avec des augmentations sans précédent. Ces hausses sont d'autant plus injustifiées qu'elles concernent un moyen de paiement qui bénéficie d'un avantage concédé par l'État. Le SNARR appelle à un rééquilibrage structurel des rapports de force sur le marché avec une régulation adaptée au secteur et plus de transparence dans les tarifs, conformément aux recommandations de l'Autorité de la concurrence en 2023.

#### Des solutions d'équilibre proposées

Le SNARR soutient des mesures d'équilibrage éprouvées :

- **L'extension aux dimanches et jours fériés** : qui constitue une modernisation cohérente avec l'évolution des modes de travail, permettant de recentrer 15 à 20% des titres-restaurant vers la restauration.
- **Le double plafond** : avec des plafonds journaliers différenciés selon le type d'établissement, permettant de préserver la vocation première des titres-restaurants tout en évitant les dérives d'usage. Cette mesure a déjà été expérimentée avec succès à la sortie du Covid et maintient une flexibilité pour les consommateurs.

#### Un appel au dialogue

« *Nous souhaitons poursuivre le travail de concertation engagé* », déclare Romain Girard, Président du SNARR. « *Des solutions équilibrées existent pour préserver à la fois le pouvoir d'achat des Français et la viabilité de nos 322 000 emplois directs. Il est essentiel d'aborder l'ensemble des sujets dans une démarche globale de modernisation du dispositif* ».

Le SNARR appelle à continuer les discussions pour trouver un équilibre satisfaisant pour tous les acteurs, dans l'intérêt des salariés comme des entreprises du secteur.

---

**À propos du SNARR :** Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide représente plus de 3000 adhérents répartis dans 260 enseignes, dont 98,4% sont des TPE/PME. Le secteur emploie 316 800 personnes directement et génère un chiffre d'affaires de 12,6 milliards d'euros.